

FICHE PRODUIT

EO + À INTÉGRER



DES TRAVERSÉES PIÉTONNES ACCESSIBLES ET SÉCURISÉES

BESOIN DES USAGERS



Les traversées piétonnes représentent un enjeu majeur dans la sécurité des villes et la mobilité des personnes déficientes visuelles. Localiser les traversées, connaître la couleur des feux, ne pas dévier des passages piétons sont l'ensemble des challenges auxquels les modules sonores Okeenea Tech répondent.



LA SOLUTION EO+

Le système **EO+ à intégrer** s'adapte à **l'ensemble des figurines piétonnes R12 et R25 de votre parc**. Il sonorise les traversées piétonnes par un déclenchement à distance grâce à la télécommande normalisée ou à un smartphone. Il est paramétrable sur site sans fil grâce au logiciel gratuit **BlueEo**.



En plus du déclenchement normalisé par télécommande, le système EO+ peut être activé par smartphone via l'application gratuite MyMoveo. Le confort des usagers s'améliore car ils peuvent désormais sélectionner précisément leur traversée.



DÉCLENCHEMENT PAR
TÉLÉCOMMANDE RADIO
SELON LA NORME



ACTIVATION PAR
SMARTPHONE VIA
L'APPLICATION MYMOVEO



PARAMÉTRAGE PAR
BLUETOOTH VIA
L'APPLICATION ANDROID
GRATUITE BLUEEO

ADRESSE

6 rue des Aulnes
69410 CHAMPAGNE AU
MONT D'OR - FRANCE

Okeenea TECH

Tél : +33 04 72 53 65 85

@ : hello@okeenea.com

www.okeenea-tech.com

VERSIONS DISPONIBLES

- Compatible avec les figurines du marché R12 et R25 (tramway, bus, train)
- Disponible en BT (90-264 VAC) OU TBT (12-42 VAC/VDC)
- Peut être fourni avec :
 - Haut-Parleurs
 - Horloge
 - Boîtier d'intégration

CONFIGURATION SANS FIL

- Connexion par Bluetooth
- Paramétrage des noms de rue
- Paramétrage du volume
- Activation des différents déclenchements
- En option : réglages possibles des volumes sur des plages horaires définis

PERSONNALISABLE ET ADAPTABLE

- Synchronisation de plusieurs modules sur une ou plusieurs traversées
- Connectable à un bouton poussoir
- Choix des dispositifs disponibles pour l'activation
- Asservissement au bruit ambiant et fonction survolume à la demande pour l'utilisateur

CE QUE DISENT LA LOI ET LES NORMES

Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Art. 1 : « 10° Feux de circulation permanents Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur. »

COMPATIBILITÉ TOUS FABRICANTS



* Intégrables dans les figurines des fabricants de signaux. Pour les figurines anciennes, le système EO+ est disponible en boîtier déporté à poser sur mât. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails.



DÉCOUVREZ NOS PRODUITS SUR WWW.OKEENEA-TECH.COM

ADRESSE

6 rue des Aulnes
69410 CHAMPAGNE AU
MONT D'OR - FRANCE

Tél : +33 04 72 53 98 26

Fax : +33 04 72 53 98 14

SAS - SIRET 849012745 00014

N° TVA intracommunautaire
FR25 8490127455

www.okeenea-tech.com